

ARTICLE 1 : GENERALITES

1.1 L'association :

L'Association Classic Forez Organisation (CFO), Association loi de 1901 N° W423008563 affiliée à la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE) sous le N° MM 1406 organise du 03 au 05 octobre 2025 une Randonnée de navigation régulée Historique dénommée :

17^{ème} Classic Forez

Cette randonnée respecte la Charte FFVE des Randonnées de navigation régulée Historiques et a reçu l'agrément de la FFVE sous le N° : **C 25-031**

Elle a fait l'objet d'une déclaration auprès des Préfectures de Haute-Loire, Ardèche, Lozère, Gard et l'Hérault. Conformément aux dispositions en vigueur.

La randonnée est conforme au décret 2017-1279 du 9 août 2017, à l'article R331-6 du code du sport et aux Règles Technique de Sécurité du 28/06/2024 (RTS) définies dans l'arrêté INTS1730387A du 24 novembre 2017.

Elle est conforme aux dispositions générales de la Fédération Internationale des Véhicules Anciens (F.I.V.A.). **Elle n'est en aucun cas une épreuve sportive.**

Elle a pour finalité de permettre à des collectionneurs de véhicules d'époque de faire rouler leurs véhicules dans des conditions de sécurité optimales et de mettre en valeur, en le faisant vivre, le patrimoine industriel que constituent ces véhicules. Elle favorise aussi la découverte du patrimoine paysager, architectural, culturel et historique de nos régions.

La Randonnée est organisée de façon que chaque participant, quel que soit l'âge et la cylindrée de son véhicule, puisse effectuer le tracé dans de bonnes conditions de sécurité.

Elle se déroule sur route ouverte, dans le respect du Code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route ni la tranquillité des riverains. Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier.

Vous devez impérativement respecter le Code de la route

1.2 Secrétariat :

Classic Forez Organisation

5, impasse de Trablaine – 42500 Le Chambon Feugerolles

1.3 Les responsables :

- ✉ Responsable Administratif : Christian Jay
- ✉ Responsable Technique : François Santiago
- ✉ Responsable des Relations avec les participants : Virginie Besson
- ✉ Responsable des classements : Pascal Sanglard
- ✉ Responsable des vérifications techniques : Bruno Petetot
- ✉ Responsable du parcours : Christian Jay
- ✉ Directeur du parcours : Christian Jay
- ✉ Contrôleur technique : Bruno Petetot

1.4 Description :

L'épreuve est une randonnée de navigation régulée de type pénalisant se déroulant sur la voie publique de +/-750 km, dont la moyenne horaire n'est jamais supérieure à 50 km/h et réservée aux adhérents de l'association CFO. Le parcours sera présenté en fléché-métré. Votre Engagement comprend votre adhésion à CFO. Cette épreuve est réservée aux véhicules d'époque de plus de 30 ans au 31 décembre de l'année en cours, ainsi qu'aux véhicules de 20 à 30 ans et d'exception dans la limite de 10% des participants.

Les équipages seront composés d'au moins 2 personnes (un conducteur et un navigateur).

1.5 Code de la route :

La Randonnée n'est pas une manifestation sportive. Les participants doivent respecter le Code de la Route.

Les participants devront être particulièrement vigilants lors des traversées d'agglomérations ou de zones habitées. Le Carnet d'Itinéraire indiquera les zones étroites et dangereuses, ainsi que les agglomérations, en limitant, le cas échéant, la vitesse.
L'Organisation sanctionnera les comportements abusifs, ceci pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la Randonnée.

ARTICLE 2 : DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

- ✉ Inscriptions : Les inscriptions sont reçues à partir du 01/01/2025 jusqu'au 30/07/2025 à minuit (cachet de la poste faisant foi).
- ✉ Accueil et Vérifications : Les vérifications administratives et techniques se dérouleront
Le 3 octobre de 08h00 à 08h45 heures à l'hôtel Le Bel Horizon au Chambon sur Lignon 43400..
- ✉ Déroulement de l'Epreuve : La Randonnée se déroulera en 4 étapes réparties en 7 secteurs.
- ✉ Départ de la Randonnée : le 03/10/2025 à 11h00 du Bel Horizon au Chambon s/Lignon.
- ✉ Arrivée de la Randonnée : le 05/10/2025 à 13h00 du Bel Horizon au Chambon s/Lignon.

Le parcours officiel qui doit être obligatoirement suivi, est gardé secret jusqu'au moment du départ. Il peut être scindé en plusieurs étapes, chaque étape décomposée en plusieurs secteurs de nature différente. Le parcours est décrit dans un carnet d'itinéraire en fléché-métré (Roadbook).

SECTEURS NON CONTROLES : Il s'agit essentiellement des sorties de villes ou traversées d'agglomérations et zones urbanisées. Le temps convenu pour les parcourir tient compte des difficultés de circulation et incite à la prudence.

Chaque participant recevra au départ de chaque étape, le détail de l'itinéraire, le kilométrage, un carnet de bord que chacun devra faire viser aux différents contrôles de pointage. Le non-respect du pointage en chaque point du parcours entraîne des pénalisations.

IL NE S'AGIT EN AUCUN CAS D'UNE EPREUVE DE VITESSE

Les participants doivent se conformer aux prescriptions du Code de la Route et aux Arrêtés Municipaux des agglomérations traversées. Des contrôles tenus secrets seront effectués tout au long de la randonnée, pour vérifier le respect du suivi de l'itinéraire.

ARTICLE 3 : VEHICULES AUTORISES A PARTICIPER / CONFORMITE EQUIPEMENTS

Sont admis à participer :

- ✉ Les véhicules d'époque de plus de 30 ans au 31 décembre de l'année en cours,
- ✉ Les véhicules de 25 à 30 ans et d'exception de plus de 25 ans (le tout dans la limite de 10% du plateau de la démonstration).

Tous les véhicules doivent être conformes à la législation routière française.

Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est fixé à 55 voitures afin de préserver la convivialité de cette Randonnée.

Sont autorisées les voitures anciennes et d'exception à tendance sportive, régulièrement immatriculées dont la date de mise en circulation du premier modèle est avant le 31/12/1994, sauf véhicules exceptionnels (carte grise faisant foi). Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque ou de la manifestation, en cours de restauration, ou présentant une corrosion trop apparente, non conforme au règlement ci-dessus, non conforme aux normes techniques.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

4.1 Les demandes d'engagement, accompagnées du montant de la participation aux frais sont à adresser à :

Classic Forez Organisation

5, impasse de Trablaine 42500 Le Chambon Feugerolles

4.2 Le nombre des engagés est fixé à 58

4.3 La clôture des inscriptions est fixée au 30 Juillet 2025 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

4.4 Le montant de la participation aux frais est fixé à 1.190 € et 1.090 € pour les véhicules d'avant 1965.

4.5 Les engagements doivent être **impérativement** accompagnés du règlement libellé à l'ordre de :

Classic Forez Organisation.

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation. Le nom de l'équipage figurera sur les formulaires d'inscription ainsi que sur la liste des participants. L'Organisation se réserve le droit de refuser un engagement sans avoir à justifier sa décision. Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

4.6 La participation aux frais comprend, pour un équipage de 2 personnes :

- ↗ Les plaques de l'événement.
- ↗ Les numéros de portières.
- ↗ Les carnets d'itinéraire.
- ↗ Les repas du 3 et 4 octobre.
- ↗ Les différentes pauses casse-croute.
- ↗ Les petits déjeuners du 3 au 5 octobre.
- ↗ Les hébergements du 3 et 4 octobre.
- ↗ Le repas de clôture du 5 octobre.
- ↗ Les trophées et Souvenirs.

ARTICLE 5 CONTROLE ADMINISTRATIF

Il permettra de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription. Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs : son permis de conduire et celui de son navigateur s'il est amené à conduire, l'autorisation du propriétaire s'il n'est pas à bord, les pièces afférentes au véhicule engagé : carte grise, attestation d'assurance, certificat et vignette du contrôle technique en cours de validité.

ARTICLE 6 CONTROLE TECHNIQUE

Les organisateurs effectueront sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

Vérification du niveau de Lockheed, fonctionnement de l'éclairage des feux et des essuie-glaces, conformité du véhicule avec la déclaration portée sur l'engagement et l'aspect de présentation, présence d'un cric et d'une roue de secours en état. Les véhicules doivent être en accord avec la réglementation de leur pays d'immatriculation (Code de la Route). Les pneumatiques doivent être en bon état, ne pas être de type "racing", ne pas dépasser la carrosserie, avoir des sculptures d'au moins 1,6 mm à l'arrivée.

L'éclairage doit être en conformité avec le Code de la Route.

Le bruit pourra être contrôlé avant le départ, pendant la manifestation et conforme à la législation.

Deux triangles et 2 gilets sont obligatoires ainsi qu'un extincteur à poudre de 1kg minimum correctement fixé et opérationnel.

Vérification de la vignette du contrôle technique.

Les véhicules postérieurs au 1^{er} septembre 1967 seront munis de ceintures de sécurité si les points d'ancrage ont été prévus par le constructeur.

A la suite des vérifications les organisateurs peuvent refuser le départ d'un véhicule ou l'exclure si celui-ci est jugé non conforme ou dangereux sans qu'il ne puisse être dédommagé.

L'Organisation pourra, afin de veiller au respect de ces règles, effectuer de nouvelles vérifications durant le déroulement de la Randonnée, ou à l'arrivée.

ARTICLE 7 : PLAQUES, NUMEROS ET PUBLICITE SUR LES VOITURES

L'Organisation fournira à chaque équipage deux plaques, dont une devra être apposée visiblement à l'avant du véhicule, sans cacher, même partiellement, la plaque d'immatriculation.

L'attribution des numéros et l'ordre des départs sont laissés à la discrétion de l'Organisation.

L'Organisation se réserve le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules.

En cas de refus de cette publicité, le montant de la participation aux frais sera doublé.

Les participants peuvent faire figurer toutes publicités sur leur voiture, pour autant que celles-ci :

- ↗ ne soient pas de caractère injurieux, politique ou religieux,
- ↗ ne soient pas contraire aux dispositions légales en vigueur,
- ↗ n'empêchent pas la visibilité de l'équipage à travers les vitres,
- ↗ et qu'elles ne dénaturent pas le caractère historique du véhicule.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert par ce type de manifestation. Le concurrent s'engage à respecter le règlement intérieur du Classic Forez ainsi que

toutes les règles et conseils de sécurité dictés par les organisateurs. Il s'engage à porter en tout temps la ceinture ou le harnais de sécurité équipant la voiture.

Il décharge l'association CFO de toute responsabilité en cas d'accident corporel et/ou matériel

Il renonce pour lui-même, ses ayants droits et ses assureurs éventuels, à tout recours contre l'association CFO et ses partenaires, pour tout dommage qu'il causerait ou subirait. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte fort pour ses ayants droits et ses assureurs.

D'autre part, il prend note qu'il est entièrement responsable de ses accompagnateurs.

L'association quant à elle s'engage à souscrire une assurance « organisation de manifestations sportives ».

Une police d'Assurance R.C. sera souscrite par les Organisateurs garantissant la responsabilité civile de l'organisation, ainsi que celle de tous les participants pour la durée de la manifestation, conformément au décret 2017-1279 du 9 août 2017 et les Articles R 331-30 et A 331-32 du Code du Sport.

ARTICLE 9 DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTROLES

Carnet de Contrôles

- ↗ Chaque équipage recevra au départ de chaque étape, un carnet de contrôle qu'il devra faire viser aux différents contrôles. Ce carnet de contrôle servira également à noter les contrôles de passage (CP ou CPQ) placés sur l'itinéraire.
- ↗ L'exactitude des inscriptions reste sous l'entière responsabilité des participants.
- ↗ Toutes les annotations portées sur les carnets de contrôle devront l'être de manière indélébile.
- ↗ Toute rature ou l'altération du carnet entraînera une pénalité.
- ↗ En cas d'abandon, le carnet de contrôle devra être remis à l'Organisation.
- ↗ Chaque participant recevra, au départ de chaque étape, le détail de l'itinéraire, le kilométrage et les temps proposés pour la réaliser.
- ↗ Les départs d'étape seront donnés de minute en minute par un contrôleur de départ.

Ouverture et Fermeture des postes de contrôle :

Quinze minutes avant l'heure idéale de la première et 15' après l'heure idéal de la dernière voiture.

Contrôle de passage « CP »

Des contrôles de passage matérialisés seront effectués, les participants devront impérativement s'y arrêter et faire viser leur fiche de contrôle. **Une fiche CP vous sera remise chaque avec votre roadbook du matin.**

Contrôle de passage « CPQ »

Des Contrôles de passage sous formes de questions vous seront posés tout au long du parcours, vous y répondrez sur votre fiche de contrôle. **Vous devrez rendre cette fiche CP à chaque CH d'arrivée.**

Contrôle horaire « CH »

Contrôle de début et fin d'étape et de rallye. Les temps sont relevés en Heures Minutes Secondes. A ce contrôle **ne pas s'arrêter**. A hauteur du panneau, l'horaire de passage est noté par le contrôleur.

Tests de sécurité routière « TSR » ou « Zone de régularité ZR ».

Des Tests de Sécurité Routière (T.S.R.) sont disposés sur l'ensemble de la randonnée.

Les TSR sont ouverts sur une période définie par l'heure de passage théorique du premier équipage.

Chaque zone de T.S.R. aura des vitesses moyennes variables et adaptées à la configuration de la route.

Dans les Tests de Sécurité Routière, des Contrôles de Sécurité Routière (CSR ou CR), sont disposés et leur emplacement n'est connu que des organisateurs.

Les TSR sont à buts multiples :

- ↗ Contrôler le strict respect du code de la route particulièrement la vitesse maximale des participants,
- ↗ Réduire les gênes potentielles aux riverains,
- ↗ Eviter une perturbation du trafic,
- ↗ Eviter les regroupements importants des participants (convoi)
- ↗ Fluidifier la circulation des équipages.
- ↗ Chaque équipage doit passer à chaque C.S.R. dans une fourchette de temps proposée par l'organisateur depuis le départ de la zone de Test de Sécurité Routière, sous peine de pénalité à la minute ou le cas échéant à la seconde (lenteur excessive et vitesse excessive).
- ↗ Les C.S.R. sont numérotés de 1 à n, dans l'ordre croissant de leur positionnement kilométrique et tout au long de l'étape.

Aucun arrêt ne doit être observé à ces points de contrôle (CSR) ou à proximité. Ils seront, ou non, signalés par des panneaux de couleur verte.

Portion d'itinéraire entre 2 CH à couvrir dans un temps idéal correspondant à une moyenne inférieure à 50 km.

L'avance et le retard sont pénalisés. Des contrôles secrets seront effectués dans ces secteurs pour vérifier le respect de la moyenne horaire et le passage effectif des concurrents. Les temps sont relevés en heures, minutes, secondes. Précisée sur le road book la moyenne peut changer. Chaque participant recevra au départ de chaque étape le détail de l'itinéraire, le kilométrage, le temps imparti ou la moyenne à respecter pour rejoindre le point de contrôle suivant. Au départ sera remis un carnet de bord à faire tamponner aux contrôles de passage. En cas d'obstruction du parcours un fléchage sera mis en place.

ARTICLE 10 : APPLICATIONS DU REGLEMENT / REGLES DE BONNE CONDUITE

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et sans appel. AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE en raison du caractère amical de la manifestation. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité, si les circonstances l'exigent.

Comportement : tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis à vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants. Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera aussitôt exclu.

Dépassements : Un participant plus rapide doit dépasser la voiture qui le précède en respectant le Code de la Route et en tenant compte des conditions particulières du terrain. Tout participant sur le point d'être doublé doit largement laisser le passage dès que le profil de la route le permet.

CARBURANT

Les participants sont responsables de leur approvisionnement en essence, huile et eau. Des points de ravitaillement en carburant seront mentionnés sur le carnet de route ainsi que sur la fiche essence.

Prévoyez le plein de carburant. La voiture balai n'assure pas la vente de carburant !!!

LA PANNE

Une assistance est assurée durant toute la manifestation. A chaque concurrent de souscrire une assurance rapatriement. En cas de panne sur le parcours, le participant souhaitant de l'aide indiquera sa situation. Il se signalera de manière claire et précise aux autres participants et usagers au moyen de ses triangles de signalisation et/ou de ses feux de détresse si son véhicule présente un danger pour les autres participants et usagers. Chaque participant disposera de numéros de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de la manifestation la permanence de l'organisation et/ou les points d'étape. Tout participant ayant quitté le parcours pour des raisons techniques devra le signaler à l'organisation pour éviter des recherches inutiles.

Vous avez sur vous un badge ainsi que sur le dos de votre roadbook les numéros de téléphone à joindre en cas de problème.

RESTEZ SUR LE PARCOURS, appelez l'assistance en lui donnant la case du roadbook où vous êtes elle vous localisera et viendra vous dépanner.

Si vous croisez un concurrent en panne, n'hésitez pas à nous informer de son problème et à le LOCALISER PRECISEMENT sur le Road Book afin de pouvoir renseigner l'organisation à la 1ère occasion.

ARTICLE 11 : PENALITES ET SANCTIONS

Le classement se fera par addition des points de pénalisation obtenus sur l'ensemble du parcours (cf ci-après).

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points sera déclaré vainqueur.

En cas d'ex aequo, les équipages seront départagés en donnant d'abord l'avantage au véhicule le plus âgé, puis si besoin, à la cylindrée la plus faible.

Exprimées en points, les pénalités participent à l'établissement du classement et concernent : les secondes d'avance ou retard à un contrôle horaire, les contrôles manqués ou passés à l'inverse de l'itinéraire, l'absence de plaques, numéros, feuille de pointage etc.

Calculs des points de pénalité de CSR ou CH à la seconde, sur la base suivante :

1 point pour une seconde de retard, 2 points pour une seconde d'avance, pondéré par un coefficient que nous avons mis en place sur l'année de la voiture. Les calculs sont présentés avec 2 chiffres après la virgule. Après 15 mn de retard 1000 points de pénalité.

Par CP, CH ou CSR manqué ou passé à l'envers : 100 points.

CPQ mauvaise réponse : 10 points.

Absence de plaque ou numéro : 100 points.

Outre les motifs ci-dessus énoncés, l'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison de :

- ✂ Conduite dangereuse, infraction grave au Code de la Route,
- ✂ Vitesse excessive,
- ✂ Comportement inamical envers l'Organisation, les officiels ou les autres participants,
- ✂ Falsification des documents de contrôle,
- ✂ Assistance organisée, Voiture ouvreuse ou suiveuse,
- ✂ Présence ou utilisation d'appareil de mesure de distance non autorisé
- ✂ Présence d'équipement électronique d'aide à la navigation, ou autre, non autorisé
- ✂ Non règlement des frais d'engagement,
- ✂ Non-conformité aux vérifications administratives ou techniques.

La sécurité étant le point capital de la Randonnée, n'oubliez pas que vous circulez sur des routes normalement ouvertes à la circulation et régies par le Code de la Route.

Votre participation ne vous accorde aucune priorité vis à vis des autres usagers de la route.

ARTICLE 12 REGLEMENT PARTICULIER

SECURITE :

Point Capitale de la Randonnée ! N'oubliez pas que vous circulez sur des routes normalement ouvertes à la circulation.

Vous devez impérativement respecter le Code de la Route et être doublement prudents vis à vis des autres usagers de la route. Votre participation ne vous accorde aucune priorité sur eux !

De votre comportement face aux riverains dépend l'avenir de nos manifestations.

LA LEGISLATION CONCERNANT L'ABSORPTION DE BOISSONS ALCCOLISEES EST STRICTE. Elle s'applique aussi aux conducteurs de véhicules anciens... DEGUSTEZ AVEC MODERATION.

Les éventuelles infractions au code de la route ainsi que les amendes s'y rapportant restent à la seule charge du participant.

Veillez bien à vous présenter aux départs dans la minute prévue. Sur le parcours, des contrôles de passage, coté navigateur, sont prévus (par nous), mais imprévisibles pour vous !

Donc deux impératifs :

Bien suivre les flèches et indications du Road Book et respecter la moyenne tout au long du parcours.

Pour autant, le rallye ne participe à aucun challenge ou autre trophée national et inutile de « se tirer la bourre » entre équipages.

Toutes ces journées sont placées sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité,

Les contrôleurs placés aux différents points sont, comme vous, des passionnés de voitures anciennes et sont là pour votre plaisir ; merci pour eux de votre indulgence pour d'éventuelles erreurs de « chrono » ; si réclamation il y avait (et nous ferons tout pour qu'il n'y en ait pas), elle ne sera pas la bienvenue !

L'esprit de la randonnée n'est pas une compétition, des sanctions seront prises pour non-respect des vitesses.

Ceux qui le souhaitent pourront se prendre au jeu et prévoir calculette et chrono.

Pour les autres, rassurez-vous ! Le roadbook donnera tous les éléments nécessaires à une participation « tranquille ». Un compteur précis est suffisant.

Pour tous : restez « cool », les moyennes prévues sont suffisamment basses pour éviter d'avoir à « courir après le chrono » au sortir de portions lentes (et il y en aura !), Ou pour compenser l'arrêt au CP.

Profitez des paysages et des sites traversés !

CONVIVIALITE AVANT TOUT !!!



Classic Forez Organisation – 5, impasse de Trablaine – 42500 Le Chambon Feugerolles - France

Tel : 06 50 900 901

contact@classic-forez.org - www.classic-forez –

W423008563 – Adhérent FFVE N° MM 1406